

**DECLARATION DE M. ABDELOUAHAB BELLOUKI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU ROYAUME DU MAROC AUPRES DE L'OIAC
A LA
86EME REUNION DU CONSEIL EXECUTIF DE L'OIAC
(LA HAYE, 10-13 OCTOBRE 2017)**

Monsieur le Président,

Monsieur le directeur général,

Excellences,

Chers collègues,

En premier lieu, il m'est agréable de souhaiter, une fois encore, la bienvenue à S.E. Sheikh Mohammed Belal Ambassadeur, Représentant Permanent du Bangladesh, en tant que Président du Conseil Exécutif. Ma délégation est confiante en ses qualités humaines et professionnelles pour assurer un aboutissement heureux de nos travaux. Ma délégation lui apporte son soutien et toute sa coopération.

C'est aussi avec un plaisir renouvelé que je tiens à rendre un hommage chaleureux au Directeur Général, l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, pour le dynamisme et le dévouement avec lesquels il a toujours dirigé l'OIAC. Je félicite aussi les membres du Secrétariat Technique pour les efforts louables qu'ils déploient avec abnégation afin d'assurer le bon fonctionnement et le rayonnement de plus en plus croissant de notre Organisation.

De même, je souhaiterais féliciter l'Ambassadeur d'Espagne, Fernando Arias, pour avoir pu bénéficier d'un large consensus autour de sa nomination en tant que prochain Directeur Général de notre Organisation. Président Belal mérite aussi notre reconnaissance pour avoir supervisé, à la satisfaction de nous tous, le processus de nomination. Par ailleurs, nos remerciements vont aussi aux six candidats, qui se sont joints au consensus, pour leur esprit de coopération et leur contribution au succès de cette opération.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration du Groupe Africain, que j'ai eu l'honneur de prononcer en tant que Coordinateur de ce Groupe, et à celle du Groupe du Mouvement des Non-Alignés et de la Chine, prononcée par Mme Haifa Aissami Meddah, Ambassadeur, Représentante Permanente de la République Bolivarienne du Venezuela.

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite du lancement de la quatrième phase du Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, le 1^{er} janvier 2017, pour une période de trois ans. A cet égard, mon pays souhaite exprimer sa gratitude au Secrétariat Technique et aux différents donateurs pour le soutien qu'ils ont apporté audit Programme, dont la réussite dépend indiscutablement d'une assise financière plus stable et pérenne.

Les différentes activités initiées par le Secrétariat Technique dans ce cadre, et couvrant les domaines de l'application au plan national de la Convention (Article VII), l'assistance et la protection (Article X) et l'utilisation pacifique de la chimie (Article XI)..., permettent à certains Etats Parties africains bénéficiaires d'améliorer leurs capacités et de se conformer à plusieurs dispositions de la Convention.

Ma délégation formule l'espoir que ce Programme reflètera fidèlement les aspirations et les attentes légitimes des pays africains en termes d'amélioration de son efficacité et de sa viabilité. L'approche pragmatique adoptée par le Directeur Général dans sa Note du 12 septembre 2017 [EC86 /DG.18.] pour le renforcement de ce Programme apparaît comme un outil important et une directive bien réfléchie.

Par ailleurs, il importe de souligner que de nombreux pays africains ne disposent pas de moyens nécessaires pour s'acquitter convenablement de leurs engagements vis-à-vis de la Convention ou pour se prémunir de l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins hostiles.

L'OIAC devrait donc renforcer son assistance aux Etats Parties, qui en font la demande, pour qu'ils bénéficient de ses programmes de coopération et de protection dans les divers domaines d'intérêt.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la destruction du stock d'armes chimiques restant, le Maroc réitère sa position de principe en faveur d'un désarmement complet conforme à la Convention et aux décisions de l'organe d'élaboration des politiques (PMO), sous un contrôle international strict et efficace.

À ce sujet, mon pays se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne le processus de destruction des armes chimiques de catégorie II en Libye, conformément à ses obligations découlant de la Convention.

Dans le même registre, ma délégation accueille avec satisfaction la récente Déclaration du Directeur Général, le 27 septembre 2017, au sujet de l'achèvement de la destruction complète des stocks d'armes chimiques en Fédération de Russie, pays que nous félicitons pour les efforts déployés à cette fin.

En outre, nous saisissons cette occasion pour encourager les États Parties à respecter les échéances pour la destruction complète de leurs stocks.

Monsieur le Président,

Mon pays reconnaît l'importance des programmes établis en matière d'éducation et de sensibilisation, pour atteindre les principaux objectifs de la Convention. Dans ce cadre, nous saluons le travail accompli par le Conseil consultatif sur l'éducation et la sensibilisation, y compris toutes les réunions régionales tenues pour contribuer à la formulation des recommandations requises en la matière.

Concernant la lutte contre le terrorisme, mon pays exprime son soutien aux efforts et activités mises en œuvre par le Groupe de travail à composition non-limitée sur le terrorisme, présidé par l'Ambassadeur Momar Diop, Représentant Permanent de la République du Sénégal, ainsi que le travail de coordination avec les différentes organisations internationales, et notamment avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF).

A cet effet, les conclusions de ce Groupe de travail devraient permettre à notre Organisation d'adapter d'une manière significative son action en vue d'empêcher toute éventuelle utilisation de produits chimiques à des fins interdites par la Convention.

Le Maroc salue aussi les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les priorités futures de l'Organisation, sous la coprésidence de l'Ambassadeur Vusi Bruce Koloane d'Afrique du Sud et l'Ambassadeur Sabine Nölke, du Canada. Les recommandations de ce Groupe en perspective de la quatrième Conférence d'examen revêtent une grande importance. Nous l'encourageons vivement à continuer son travail dans le cadre de consultations inclusives et dans un esprit de consensus.

Monsieur le Président,

Ma délégation a pris note du dernier rapport du Directeur Général (EC-86/DG.2) au sujet du nouveau round de consultations de haut niveau, du 16 au 18 septembre 2017, entre la République Arabe Syrienne et le Secrétariat Technique sur les progrès concernant l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. Elle constate avec regret que les questions en suspens relatives à la déclaration initiale syrienne n'ont pas été complètement résolues.

A cet effet, mon pays déplore que l'Équipe d'Evaluation des Déclarations n'ait pas été en mesure de vérifier pleinement que la déclaration et les autres informations présentées par la Syrie sont exactes et complètes, comme l'exigent la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la décision du Conseil EC-M-33/DEC.1.

A cet égard, ma délégation espère que la Syrie continuera à coopérer davantage avec le Secrétariat Technique en apportant des réponses à tous les points restant en suspens.

En conclusion, ma délégation estime que le vingtième anniversaire de notre Organisation, lauréate méritoire du Prix Nobel de la Paix, devrait nous inciter à redoubler d'efforts et à renforcer notre inébranlable engagement quant à l'avènement d'un monde débarrassé d'armes chimiques. Cet objectif stratégique qui est le nôtre, exige aussi une action soutenue et résolue pour réaliser l'universalité de la Convention, facteur essentiel pour optimiser la mise en œuvre de nos engagements communs.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président,

Je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la 86^e session du Conseil Exécutif.